

ATSEM, Adjoints Techniques, animateurs EN LUTTE le 14 décembre Grève et Rassemblement A GARIBALDI à 10h30

ATSEM, Adjoints techniques à l'entretien ou à la restauration scolaire, animateurs, avec les enseignants, forment l'équipe travaillant, au quotidien, au bien-être et à l'éducation des enfants qui leurs sont confiés.

Aussi au-delà et en complément des revendications propres aux ATSEM, nous appelons l'ensemble des agents à être en mouvement le 14 décembre prochain.

Toutes ces catégories portent des revendications propres mais qui se rejoignent car ils forment une **équipe** de travail **et participent à la communauté éducative**.

Nous ne bénéficions d'aucune reconnaissance, que ce soit en termes de niveau de rémunération, de déroulement de carrière, de **reconnaissance de la pénibilité**, alors même que des nouvelles missions liées à l'évolution des rythmes scolaires **et** les mesures sécuritaires ont généré une surcharge de travail **insupportable**.

Le tout conduit à une souffrance professionnelle liée à la perte de sens du travail (consignes contradictoires, logique comptable, surcharge de travail, perte de la qualité des missions auprès des enfants).

Nous revendiquons nationalement et localement

Pour les ATSEM :

- L'affectation et/ou le maintien d'une ATSEM par classe ;
- La clarification des missions des ATSEM ;
- Une solution réelle à la problématique de la double hiérarchie Éducation nationale – Mairie ; et que cette dernière ne supplée pas les carences de l'Éducation Nationale ;
- Une formation professionnelle tout au long de la carrière ;
 - La titularisation sur des postes d'ATSEM des « faisant fonction de » dans le cadre d'une loi plus générale de résorption de la précarité, tout en maintenant le principe d'accès au grade par le concours ;
- Un déroulement de carrière permettant d'accéder à la catégorie B ;
- La reconnaissance de la pénibilité : catégorie active pour tous ;
- La reconstruction de carrière : lors des transpositions des accords JACOB, les ATSEM ont toutes vu leur ancienneté remise à zéro. ;

Il y a urgence à agir !!



Pour les Adjoins Techniques chargés de l'entretien et de la restauration:

- La reconnaissance de la pénibilité : catégorie active pour tous ;
- La résorption de la précarité : passer à temps complets les agents titulaires ou non titulaires engagés par la Mairie à temps non complet, la mise en stage de tous les agents non titulaires pouvant accéder à la titularisation
- l'augmentation du régime indemnitaire en raison de la multiplication des tâches et du fait que ces agents travaillent dans une direction où le taux moyen indemnitaire est l'un des moins élevés de notre collectivité
- Un avancement amélioré, à l'instar des autres agents travaillant dans la filière technique. Ce qui prouverait que notre collectivité travaille efficacement à l'égalité professionnelle femme-homme. Les agents travaillant dans les écoles étant presque exclusivement des femmes.



Pour les Animateurs :

Localement :

- Le respect par la municipalité de la parole donnée lors notamment du CT du 14 juillet 2014, l'élu comme la direction déclaraient : *«au moment où l'on met en place la filière animation ..., nous actons un besoin que nous chiffrons à 160, Je préfère le dire aujourd'hui, puisque c'est un acte important qui est créé ici de mettre en place cette filière animation. [...] Ce sont 163 agents qui vont faire l'objet de recrutement, se répartissant de la façon suivante : 25 sur des fonctions de direction et 138 sur des fonctions d'animateur.»*. **À ce jour, il n'en est rien.**

Nationalement :

- Un retour à des taux d'encadrement non dérogatoires compatibles avec une qualité pédagogique sur le périscolaire
- La titularisation de tous les animateurs territoriaux qui répondent à des besoins permanents et pour un taux d'emploi prenant en compte les temps de préparations et de réunions
- Le passage en catégorie B, par la voie du concours, de l'examen professionnel ou encore de la promotion interne de tous les agents qui assument des missions de direction et/ou d'encadrement ainsi que la création de l'une catégorie A dans la filière animation.



SYNDICAT CGT NICE METROPOLE CÔTE D'AZUR

33 Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11

L'Arénas - Immeuble le Phare - 405 promenade des Anglais

06202 Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr

Page facebook : @cgtnmca